

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-216

**ARRETE**

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise TECHNI DECO 2, rue Henri Terquem 59140 DUNKERQUE afin d'effectuer des travaux au 7, rue de la Meunerie à Wormhout,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit face au 7 rue de la Meunerie, et ce, du 20 au 23 et du 26 au 30 septembre 2022 inclus.

L'entreprise TECHNI DECO est autorisée à poser une benne devant le 7 rue de la Meunerie, celle-ci sera balisée par des feux la nuit et ne devra en aucun cas empiéter sur la route.

**ARTICLE 2** : Une signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise TECHNI DECO.

**ARTICLE 3** : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié puis transmis au demandeur et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 19 septembre 2022

Le Maire

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 19/09/2022

Le Maire  
Frédéric DEVOS